



CONSULTATION POUR L'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE SAINT-LAURENT



**Commentaires de
Stratégies Saint-Laurent**
Regroupement des comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP) du Québec

Présentés à Environnement Canada et au ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Octobre 2010

Recherche et rédaction :

Jean-Éric Turcotte, directeur adjoint

Mariane Robillard, chargée de dossiers et relations publiques

Révision :

Marie Lagier, directrice générale

Claire Lachance, secrétaire du conseil d'administration

Yves Martinet, vice-président, responsable de la commission marine

Révision linguistique :

Étienne Ferron-Forget, chargé de communication et des services aux membres



Stratégies Saint-Laurent

870, av. de Salaberry, bureau 204

Québec (Québec)

G1R 2T9

Tél. : 418 648-8079

Fax. : 418 648-0991

Courriel : info@strategiessl.qc.ca

Site Internet : www.strategiessl.qc.ca

Table des matières

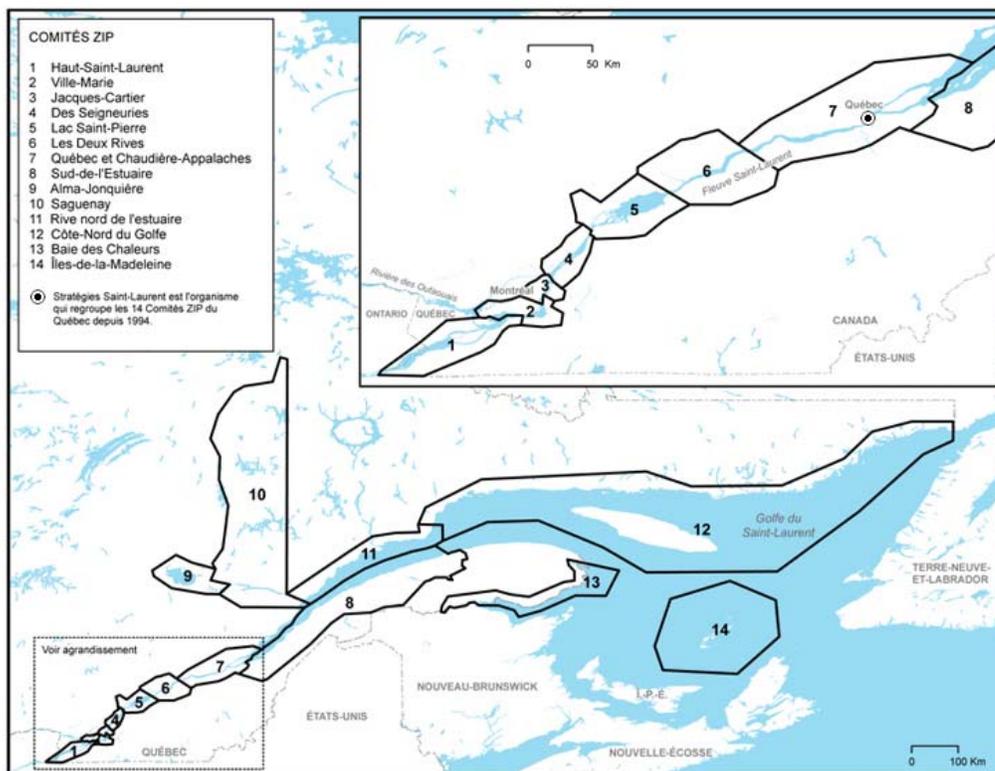
Présentation de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP	4
Introduction	5
PARTIE 1 : Commentaires généraux.....	5
PARTIE 2 : Réponses aux questions de la consultation.....	9
Q1. Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle entente?.....	9
Q2. Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité? Pourquoi?	11
Q3. Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?	13
Q4. Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient à court terme être considérées (dans les cinq prochaines années) ? Si oui, lesquelles et pourquoi?	15
Q5. Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, dont celles concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?	16
Q6. D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?	17
Conclusion	18
Références bibliographiques.....	20

Présentation de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP

Fondé en 1989 et incorporé depuis 1994, Stratégies Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui regroupe et représente les 13¹ comités de zones d'intervention prioritaire du Québec (comités ZIP). Sa mission première est de favoriser, par des modèles novateurs, la participation des collectivités riveraines dans la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent.

Les comités ZIP sont des organismes à but non lucratif de concertation et d'action, qui regroupent des intervenants et des décideurs régionaux à l'intérieur d'un tronçon déterminé du Saint-Laurent. Leur rôle est de concerter et de mobiliser les communautés riveraines puis de coordonner leurs actions en vue de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du Saint-Laurent. Pour ce faire, chaque comité ZIP élabore un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) et réalise, de concert avec ses partenaires du milieu, des actions concrètes pour répondre aux priorités environnementales identifiées lors de consultations publiques.

On compte actuellement 13 comités ZIP qui, ensemble, couvrent la presque totalité du Saint-Laurent depuis la frontière ontarienne jusqu'au golfe du Saint-Laurent, incluant le Saguenay, la Baie des Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine.



¹ Depuis le printemps 2010, le comité ZIP Alma-Jonquière a changé de vocation et n'est plus membre du réseau de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP.

Introduction

Stratégies Saint-Laurent remercie Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'avoir tenu une consultation concernant la nouvelle Entente sur le Saint-Laurent.

L'organisme Stratégies Saint-Laurent est heureux de soumettre ses commentaires et ses recommandations à Environnement Canada et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec dans le cadre de la consultation sur l'élaboration du prochain plan quinquennal et de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent, déterminante pour l'avenir du Saint-Laurent.

Dans un premier temps, Stratégies Saint-Laurent tient d'abord à présenter des considérations qui n'ont pas été intégrées ou suffisamment pris en compte, dans le cadre de la présente consultation. Ces éléments relèvent des grandes orientations à donner au Plan Saint-Laurent, des approches générales à préconiser dans la poursuite de cette collaboration et des moyens à mettre en œuvre pour en assurer le succès.

PARTIE 1 : Commentaires généraux

La présente démarche de consultation suscite une série de questionnements au sein de Stratégies Saint-Laurent et du réseau des comités ZIP. Ces questionnements portent autant sur le processus de consultation que sur la portée de ce dernier. C'est pourquoi, avant même de répondre aux questions proposées dans le cadre de la consultation, Stratégies Saint-Laurent tient à faire connaître ces questionnements et commentaires qui, nous l'espérons, sauront trouver des réponses plus claires et précises lors des prochaines étapes d'élaboration de l'Entente. C'est dans cette optique que nous les adressons aux gestionnaires du Plan Saint-Laurent, les initiateurs de cette consultation. Pour chacun des énoncés des questions posées, nous nous permettons d'offrir nous-mêmes des commentaires qui pourraient constituer des éléments de réponses que nous jugerions à notre satisfaction.

1- Portée de la consultation : Plan quinquennal versus entente cadre de 15 ans et consultation ciblée versus consultation publique

Pour Stratégies Saint-Laurent, dans un esprit de «gouvernance participative», il apparaît nécessaire d'intégrer les partenaires non gouvernementaux du PSL dans l'élaboration de la vision dans laquelle sera enchâssée la future Entente cadre de 15 ans et non uniquement concernant le prochain plan quinquennal.

Stratégies Saint-Laurent croit qu'il est nécessaire de porter la consultation de la future Entente à l'ensemble des partenaires non gouvernementaux du PSL, voire à un public plus large dans un esprit de transparence, de gouvernance participative.

2- Une vision ambitieuse à plus long terme, à plus grande portée

Stratégies Saint-Laurent croit qu'une vision sur le Saint-Laurent devrait pouvoir porter sur une période plus importante que celle prévue par la prochaine Entente. Le système

Saint-Laurent Grands-Lacs est au centre du développement durable du Québec du Canada et en ce sens, il nous semble nécessaire de le doter d'une vision plus ambitieuse ayant une grande portée dans le temps, dans l'espace et un plus grand rayonnement qui devrait susciter une adhésion plus large qui dépasse les frontières du Québec.

3- Une gestion durable et intégrée

Même si le document de consultation mentionne la volonté des gouvernements d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL), cet élément majeur lié à la gouvernance du Saint-Laurent ne semble pas faire partie du prochain plan, du moins n'est pas soumis à la consultation. Comment les gouvernements ont-ils l'intention d'instaurer une réelle gouvernance participative, soit une gestion qui repose sur une implication responsable et concertée de la société civile, des usagers et des décideurs publics dans le choix et la mise en œuvre des activités et des programmes qui touchent au Saint-Laurent et à ses ressources?

La GISL, une vision innovante, une composante importante de la Politique nationale de l'eau, mise à l'avant-scène notamment lors du forum de 2004 « *Vers la gestion intégrée du Saint-Laurent* » est attendue depuis plusieurs années par les nombreux intervenants qui œuvrent le long du Saint-Laurent. Pour Stratégies Saint-Laurent, il apparaît primordial d'obtenir une réponse claire des deux paliers gouvernementaux quant à l'intention de mettre en place ce mode de gestion lors du prochain plan. Des réponses claires signifient à nos yeux un engagement ferme de la part des gouvernements à aller de l'avant ou l'abandon de cette idée, et le cas échéant, l'obtention d'un échéancier de mise en œuvre, une répartition des rôles et responsabilités, une évaluation des budgets ainsi qu'une répartition de ces derniers en fonction des mandats ciblés. Stratégies Saint-Laurent, impliqué dans la gouvernance de l'eau depuis de nombreuses années, est prêt à soutenir et accompagner les gestionnaires du PSL dans la mise en œuvre de la GISL.

4- L'implication communautaire: un élément à mettre au centre de la prochaine Entente

Cette dimension, à notre sens, aurait dû être explicitement traitée à l'intérieur du présent document. Cette dimension est pourtant essentielle à l'amélioration de l'état du Saint-Laurent. La contribution des groupes communautaires doit être davantage reconnue par les gouvernements en place. Louise Vandelac, chercheure en sociologie de l'environnement associée à l'Université du Québec à Montréal, évoquait à cet égard, en 2004, lors du Forum Vers la gestion intégrée du Saint-Laurent, qu'*« il faudrait que les pouvoirs publics reconnaissent la valeur de l'imposant travail de sensibilisation et d'éducation écologique et citoyenne, centré sur la protection du bien commun et la pérennité des écosystèmes... »*. Plus encore, lors du même événement, Clifford Lincoln faisait valoir que *« les meilleurs garants d'une gestion saine de l'eau et du fleuve sont les citoyens et les communautés locales agissant en partenariat constant avec le gouvernement. « Il faut que les gouvernements acceptent ce partenariat d'une façon ouverte »*, disait-il. Aujourd'hui, Stratégies Saint-Laurent, comme un des artisans associés au travail communautaire important effectué le long du Saint-Laurent lors des 20 dernières années, souhaite faire davantage reconnaître l'ampleur de ce travail. Fort de ces 20 années d'expérience, ce réseau espère jouer un rôle encore plus prépondérant dans les années à venir.

Stratégies Saint-Laurent souhaite qu'un partenariat plus fort et durable soit établi dans une logique de gestion intégrée. Et tout comme Jean Burton l'évoquait en 2004², «le succès de ce partenariat élargi dépend d'un certain nombre de conditions : la mise en place d'un cadre clair définissant les responsabilités de chacun, la cohérence entre ces rôles, et la définition d'objectifs bien compris auxquels tous adhèrent. Il faudra enfin fournir des moyens suffisants et de manière soutenue afin d'appuyer ce partenariat».

La Politique nationale de l'eau reconnaît la nécessité d'impliquer davantage le communautaire, notamment dans la mise en œuvre de la GISL. Ainsi, lors de la rédaction de cette politique, le MDDEP reconnaissait la nécessité de confier des responsabilités accrues au réseau SSL/Comités ZIP dans l'énoncé suivant : «Le gouvernement reconnaît l'importance de l'expertise développée au sein des communautés locales actuellement engagées dans la réalisation de projets de réhabilitation, de restauration ou de mise en valeur du Saint-Laurent. La concordance entre les territoires ZIP actuels et les zones du Saint-Laurent incite le gouvernement à bâtir sur la base des structures existantes de façon à assurer une continuité avec les actions passées et à éviter tout doublement des structures. Par exemple, les comités ZIP pourraient voir leurs mandats et leurs responsabilités élargis, accompagnés au besoin d'une redéfinition des limites de certains des territoires, de l'ajout des secteurs du Saint-Laurent non couverts présentement ou de l'intégration de groupes de citoyens ou d'associations déjà actifs dans le milieu, mais qui ne font pas partie actuellement des comités ZIP». Le gouvernement du Québec reconnaissait, en 2002, par ces mots ...«de façon qu'ils deviennent les noyaux fondateurs des comités de zone»... l'intérêt de mettre ces organismes au centre du développement de la GISL.

5- Contexte financier de la nouvelle entente : une question de priorité pour les gouvernements

Le document de consultation passe sous silence l'importante question budgétaire. Stratégies Saint-Laurent, constate qu'entre les phases III et IV les budgets associés au PSL ont drastiquement diminué, passant de 239 millions à 114 millions de dollars. Sur le plan de l'implication communautaire, l'apparente augmentation (17 millions de dollars à quelques 25 millions) ne s'est pas traduite par plus de financement attribué à la mission des comités ZIP. Le réseau reçoit moins de 20 % de cette enveloppe dite communautaire pour mener à bien sa mission. Plus encore, depuis 1998, le budget du réseau a stagné. Durant cette période, Stratégies Saint-Laurent a même subi des coupures importantes afin de soutenir la mise en place de nouveaux comités ZIP. Actuellement, la responsabilité du PSL, et par extension celle attribuée au Programme ZIP, n'est associée qu'aux seuls ministères de l'environnement, des ministères qui demeurent parmi les moins bien nantis au Québec comme au Canada. Or, selon Jean Burton, «la gestion intégrée du Saint-Laurent nécessitera un engagement du gouvernement tout entier».

Le gouvernement du Québec, fort d'une nouvelle Loi sur l'eau qui permet notamment de mettre en place un système de redevances qui prendra effet en janvier 2011, pourra investir dans la GISL. En effet, une part des sommes perçues pourra être associée à l'eau du bassin versant du Saint-Laurent. Ainsi, le gouvernement du Québec pourra, selon Stratégies Saint-Laurent, exercer un leadership important en ce qui a trait au développement durable du Saint-Laurent. SSL l'exprimait d'ailleurs dans son mémoire déposé en 2010 auprès du MDDEP dans le cadre de la consultation sur le projet de

² Jean Burton: La gestion intégrée du Saint-Laurent : contexte et perspectives, Forum Vers la gestion intégrée du Saint-Laurent, 2004.

règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau comme en fait foi cet extrait :

«Le présent règlement crée un nouveau contexte économique favorable afin que le gouvernement du Québec puisse exercer un rôle de leader dans le développement durable du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent propose donc les mesures suivantes, formulées sous forme de recommandations pour l'utilisation des sommes associées au régime de redevances.

Ces mesures répondent notamment à des axes, des actions ou des éléments proposés par la Politique nationale de l'eau :

- a) Utilisation d'une portion représentative et significative de l'enveloppe des redevances pour les écosystèmes et la réhabilitation des usages du Saint-Laurent*
- b) Soutien à la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent par le financement des comités de zone du Saint-Laurent et des actions en faveur du Saint-Laurent, dont celles contenues dans les plans d'action et de réhabilitation écologique existants, ainsi que dans les futurs plans de gestion de zones du Saint-Laurent».*

Selon nous, tout n'est qu'affaire de choix. Les gouvernements ont les moyens de remettre le Saint-Laurent au centre des priorités et «faire le choix» de soutenir davantage sa protection, sa mise en valeur et son développement afin qu'il devienne davantage durable et intégré.

6- Les zones névralgiques

La nouvelle approche d'intervention par zone névralgique suscite de nombreux questionnements et préoccupations au sein de notre réseau. Le document de consultation mentionne que les zones névralgiques proposées ont été identifiées sur la base de deux critères, à savoir : 1) la présence de plusieurs problèmes environnementaux reconnus comme prioritaires par les experts gouvernementaux et, 2) la possibilité de mettre en œuvre des actions davantage intégrées et concertées.

Dans les années passées, les comités ZIP ont élaboré des plans d'actions et de réhabilitation écologiques à partir des bilans environnementaux régionaux des experts gouvernementaux mais aussi à partir des priorités identifiées au niveau régional par le biais de consultations publiques. Ainsi, sans vouloir minimiser l'expertise gouvernementale, il nous apparaît essentiel de tenir compte également de l'avis des intervenants régionaux non gouvernementaux pour l'élaboration des priorités. Ceux-ci sont près de leur milieu et ont une connaissance fine du terrain et des problèmes environnementaux au niveau local et régional.

Enfin, en ce qui concerne le deuxième critère, Stratégies Saint-Laurent se pose la question de la façon dont ce critère a été considéré pour le choix des zones névralgiques proposées. Ainsi, comment a-t-on évalué la « *possibilité de mettre en œuvre des actions davantage intégrées et concertées* » ? Est-ce que cela concerne uniquement les interventions gouvernementales ou également les actions communautaires ? Qu'est-ce qu'une action davantage intégrée et concertée ? Comment évalue-t-on la possibilité de mettre en œuvre des actions ? Sur la base des capacités financières des ministères présents ? Sur la base du nombre d'organismes communautaires présents ? De leur expertise ? En conclusion, est-ce que les critères sont suffisamment clairs et documentés pour justifier le choix des zones névralgiques ?

PARTIE 2 : Réponses aux questions de la consultation

Q1. Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle entente?

Afin de répondre à cette question, Stratégies Saint-Laurent a consulté ses membres, les comités ZIP et propose une série d'énoncés pouvant constituer les grandes lignes de notre vision du Saint-Laurent.

- **Le Saint-Laurent, pour notre qualité de vie et celle des générations futures : développons ses usages et protégeons sa biodiversité** (qualité de l'eau, des usages, qualité de la biodiversité, qualité des accès et qualité des retombées économiques). Le développement du Québec est intimement lié au développement et à la mise en valeur du Saint-Laurent. Une vision de développement durable du Québec passe donc, selon nous, par une vision de développement durable de son principal axe, sa colonne vertébrale, le Saint-Laurent.
- **Redonner le Saint-Laurent au monde.** Pour favoriser l'accomplissement d'une telle vision il faut développer un sentiment d'appartenance fort, une réappropriation, une mobilisation et une responsabilité citoyenne à l'égard du Saint-Laurent. Notre vision du Saint-Laurent comprend l'identification de stratégies et la mise en place d'outils visant à favoriser une réappropriation du Saint-Laurent par les québécois. Cette réappropriation permettra de développer une responsabilisation accrue des citoyens, des usagers et des élus régionaux à l'égard du fleuve Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent et les comités de zones d'intervention prioritaire (Comités ZIP) peuvent assurément soutenir cette réappropriation en contribuant au développement des stratégies, approches, projets mobilisateurs et outils.
- **Une amélioration continue de l'état et de l'utilisation du Saint-Laurent.** Depuis l'instauration du premier Plan Saint-Laurent sous l'impulsion des gouvernements du Canada et du Québec, l'état du Saint-Laurent s'est sensiblement amélioré. Conscients d'avoir pris activement part aux efforts qui ont mené à cette nette amélioration, Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP sont également conscients des nombreux défis qui sont à venir associés notamment à l'émergence de nouveaux problèmes majeurs. Ainsi, Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP veulent s'impliquer et contribuer davantage à cette amélioration de l'état du fleuve, du golfe et des tributaires. Le réseau constitué de SSL et des comités ZIP considère donc qu'il faut se donner des ambitions élevées et notamment mettre en place des approches et des moyens assurant l'amélioration constante de la santé de l'écosystème du Saint-Laurent sur l'ensemble de son cours, protégeant les habitats les plus fragiles et les espèces vulnérables et non vulnérables qui y sont associées, favorisant une réappropriation du fleuve par les collectivités, laquelle passe par l'amélioration des accès, la réhabilitation, le maintien et le développement des usages. Pour ce faire il faudra mettre en commun tous les outils et expertises disponibles mais également soutenir les efforts constants visant à concerter, sensibiliser et informer les populations qui peuvent grandement contribuer à cette amélioration continue du Saint-Laurent si on leur en donne les moyens.
- **Le Saint-Laurent est considéré et géré comme un écosystème global, selon une approche écosystémique.** Selon Stratégies Saint-Laurent, une saine gestion du

fleuve passe inexorablement par le développement d'une vision qui se traduit par une gestion basée sur une approche écosystémique. Préconiser une approche sectorielle, limitée dans l'espace, constituerait selon nous un pas en arrière et nous éloignerait d'un développement durable et intégré du Saint-Laurent. Loin de démentir cette affirmation, le gouvernement du Québec, par l'entremise de sa Politique nationale de l'eau reconnaît que pour «*limiter les effets défavorables des activités anthropiques nuisibles et des phénomènes naturels sur l'environnement de ce milieu remarquable qu'est le Saint-Laurent, les initiatives sectorielles se sont révélées insuffisantes. Ainsi, il apparaît essentiel d'appliquer à l'ensemble du Saint-Laurent le principe d'une gouvernance éclairée, prévoyante, concertée et intégrée*»³.

Dans l'optique du développement de la vision écosystémique globale, on considère désormais l'ensemble du «système» Grands-Lacs Saint-Laurent, on développe une vision holistique de ce vaste système. Cette approche nous amène à mettre en place des outils de concertation amont-aval, favorisant l'échange et la prise en compte des préoccupations entre les intervenants des Grands-Lacs et du Saint-Laurent. Ces moyens permettent de mieux envisager les impacts des décisions en matière de gestion des eaux.

- **Le développement du Saint-Laurent passe désormais par une gouvernance participative qui intègre les municipalités, les usagers, les Premières Nations et la société civile dans la prise de décision (en plus des gouvernements du Canada et du Québec).** Cette gouvernance est rendue possible par l'entremise d'un Conseil du Saint-Laurent et de tables de concertation régionales du Saint-Laurent animées par des experts régionaux présents au sein de structures existantes (les comités ZIP) qui détiennent l'expertise, la connaissance fine des enjeux, la reconnaissance et la confiance des intervenants régionaux. La mise en place de la gestion intégrée qui est maintenant enchâssée dans la Loi sur l'eau (Québec) devient plus qu'une obligation morale. Le PSL doit intégrer dès maintenant cette approche et modifier ses pratiques et faire évoluer sa culture de fonctionnement vers une culture davantage «Bottom-Up». Dans ce contexte, les comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent peuvent contribuer davantage à la mise en place d'une gouvernance participative. Ces organismes davantage reconnus et soutenus par les divers intervenants gouvernementaux et non-gouvernementaux, peuvent favoriser autant la concertation régionale, entre les intervenants régionaux (tables régionales) que le transfert d'information et de connaissances (incluant les préoccupations régionales) de ces derniers vers les gestionnaires provinciaux (Conseil du Saint-Laurent ou Comité Saint-Laurent) et canadiens (Grands Lacs en amont et Golfe en aval) et vice versa. Évidemment, pour mettre en œuvre une telle vision intégrée, il est nécessaire que le Saint-Laurent soit couvert dans sa totalité par un réseau d'organismes de concertation ayant l'expertise des problématiques liées au Saint-Laurent et ayant la reconnaissance des intervenants régionaux.
- **Un développement plus durable, plus éthique et plus équitable du Saint-Laurent.** Les grands projets ou les grands enjeux sont soumis à des processus rigoureux et transparents améliorant la protection et mise en valeur du Saint-Laurent dans un contexte de gestion durable et intégrée (GISL). Selon notre vision, les projets majeurs de développement ou de mise en valeur du Saint-Laurent passent désormais par des processus rigoureux d'évaluation environnementale stratégique, neutres, comprenant des processus de concertation et de consultation publique. Les externalités (coûts environnementaux et sociaux à long terme) sont désormais considérées avant

³ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/> (chapitre 4, page 40)

même d'envisager de donner suite aux grands projets et ce dans l'optique du bien-être du plus grand nombre, comprenant les générations futures. L'acceptabilité sociale devient donc une condition *sine qua non* de tous les grands projets. L'accès à une information riche, neutre et vulgarisée de même que son extension, la sensibilisation du public, deviennent une valeur ajoutée dont les gouvernements reconnaissent la «plus value». Des programmes de soutien de développement d'outils de communication et de sensibilisation sont conçus en ce sens.

- **Un vaste sentiment d'entrepreneurship et de partenariat.** L'ensemble des visions identifiées ci-dessous sont rendues possible grâce à une prise de conscience de l'importance d'agir de concert et une volonté partagée de collaboration entre les différents secteurs associés au Saint-Laurent. Les différents ministères, certaines grandes institutions et corporations sont désormais prêts à investir davantage et à bâtir sur les acquis pour faire face aux défis associés au Saint-Laurent (enjeux récurrents et surtout émergents). Cette vision comprend des investissements tout azimut plus importants, une contribution en matière de moyens techniques et financiers, notamment pour arriver à faire face aux enjeux (changements climatiques, espèces exotiques envahissantes, nouveaux contaminants, anoxie, pertes majeures d'habitats ou pertes de biodiversité, etc.). Il nous apparaît clair que faire face à ces défis passe également par le maintien, voire idéalement l'augmentation des compétences au sein des collectivités riveraines, notamment en soutenant davantage les ONG qui œuvrent dans le milieu (dont les comités ZIP).
- **Le Saint-Laurent est reconnu comme patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.** Compte tenu de l'importance fondamentale du Saint-Laurent en tant qu'épine dorsale du Québec tant sur les plans environnemental, économique que social, Stratégies Saint-Laurent estime, à l'instar de l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, qu'un statut particulier devrait être accordé au Saint-Laurent, afin de le reconnaître comme patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur. Il s'agit là, rappelons-le, d'un engagement explicite de la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002, une politique elle-même fondée sur l'examen des recommandations de la Commission Beauchamp qui, en 2000, insistait sur l'importance d'accorder une attention toute particulière au Saint-Laurent dans un nouveau cadre de gestion de l'eau au Québec.

Q2. Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité? Pourquoi?

Stratégies Saint-Laurent, après une consultation auprès de ses membres, considère que tous les enjeux évoqués ont une grande importance selon le secteur du Saint-Laurent où l'on se trouve et ce même à l'extérieur des zones névralgiques ciblées. Il s'avère donc difficile pour nous de faire une priorisation des orientations proposées.

Stratégies Saint-Laurent a cependant accepté de se prêter à l'exercice et de prioriser cinq enjeux en tenant compte de leur portée globale à l'échelle de l'écosystème du Saint-Laurent.

Cependant, l'organisme s'est autorisé le droit de modifier certains libellés et de faire quelques regroupements.

Orientation 1 : Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial;

La santé et la prospérité du Saint-Laurent passe par la protection de sa biodiversité. Tous les secteurs du Saint-Laurent sont susceptibles d'être associés à cette priorité. Bien que certains milieux puissent sans doute être considérés comme prioritaires, minimiser le besoin d'action ou d'intervention dans des milieux non considérés comme névralgiques pourrait augmenter les pertes à long terme dans ces secteurs. Nous considérons qu'une approche par précaution dans une optique écosystémique permet de garantir à long terme le maintien de la biodiversité du Saint-Laurent.

Orientation 2 (et 4) : Évaluer l'impact des changements climatiques, les risques côtiers sur les écosystèmes et sur les communautés, et accompagner les communautés touchées par ces impacts afin de favoriser le développement de stratégies d'adaptation;

Les changements climatiques sont assurément à considérer dans une approche holistique. Étant donné l'ampleur et la complexité du phénomène, nous préconisons donc de considérer l'évaluation des impacts sur les écosystèmes mais également sur les collectivités riveraines, de ne pas se limiter à l'érosion mais davantage à l'ensemble des «risques côtiers» pouvant être associés aux changements climatiques et, enfin, de se donner comme cible une plus grande ambition soit d'obtenir à l'échéance de la prochaine phase, en 2016, des stratégies d'adaptation. Nous suggérons finalement de développer un programme d'accompagnement et de transfert de connaissances vers les collectivités riveraines. Ce programme qui favoriserait la compréhension des phénomènes et des impacts améliorera la capacité d'adaptation des populations et notamment favorisera des changements comportementaux susceptibles de favoriser cette adaptation. Pour y arriver cependant, des budgets importants devront être identifiés.

Orientation 3 : Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes;

Les impacts globaux de l'introduction des espèces exotiques envahissantes sont encore méconnus. Il ne suffit donc pas de se limiter à traiter les sites actuellement aux prises avec des «invasions» mais de développer une approche de prévention. Nous sommes donc à l'aise avec le libellé de l'orientation en ce sens. Cependant, parallèlement à cette démarche, nous devons également nous assurer de documenter les éventuels impacts à l'échelle du Saint-Laurent. Nous devons aussi miser sur des stratégies d'information et de transfert de connaissance afin de développer une approche de lutte intégrée, à tous les niveaux.

Orientation 6 : Améliorer l'accès public au Saint-Laurent;

De nombreux secteurs du fleuve sont aux prises avec des problèmes d'accessibilité aux rives et à l'eau. L'accessibilité est certes un problème très marqué dans les grands centres, associé notamment à une très forte privatisation du littoral. Il n'en demeure pas moins que les régions périphériques peuvent connaître également certains problèmes d'accès qui se traduisent surtout par de la méconnaissance à l'égard des sites d'accès, par le manque de moyens visant à rendre ces sites accueillants et par la difficulté d'y pratiquer des usages. Cette priorité devrait selon nous considérer non seulement l'accès physique aux sites et à l'eau mais également l'accès aux usages pouvant être associés à ces sites.

Orientation 9 : Réduire les sources de pollution dont les sources agricoles, les eaux usées municipales, etc.

La pollution diffuse est toujours un enjeu important à l'échelle de certaines portions du fleuve. Nous le reconnaissons. Cependant, d'autres enjeux nous semblent importants à prioriser également, dont la gestion des eaux usées et notamment les eaux usées municipales. Le

Québec connaît un certain retard à cet égard par rapport à la moyenne canadienne. C'est du moins ce que semble suggérer le Projet de Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées du gouvernement fédéral⁴. Des secteurs situés hors des zones névralgiques sont touchés par la pollution associée aux eaux usées. Nous recommandons donc d'élargir le cadre de cette orientation à la pollution associée aux sources autres qu'aux seules sources agricoles.

Q3. Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?

1- Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial

- Instaurer une protection accrue et continue de la biodiversité et des milieux naturels, en particulier face au développement urbain intensif et au tourisme intensif en faisant l'acquisition de milieux littoral d'intérêt ou en dotant des terres publiques de statut de protection prioritairement dans la zone fluviale du Saint-Laurent;
- Préserver de façon représentative les habitats, les écosystèmes et les espèces en péril en optimisant le réseau actuel d'aires marines protégées (AMP) qui représente moins de 2% à 12% des superficies totales (province X du cadre écologique de référence du MDDEP⁵);
- Renforcer la sensibilisation auprès des usagers et des gestionnaires en mettant sur pied une vaste campagne d'information et en procédant à des pré-consultations sur les aires marines protégées et sur les statuts de protection en milieu public et privé auprès des populations et usagers et ce d'ici 2012;
- Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et au respect des processus naturels en intervenant en amont du Saint-Laurent sur des processus associés à la gestion des eaux (ex. Commission mixte internationale (CMI));
- Instaurer une gestion durable des ressources naturelles notamment en augmentant l'acquisition et le transfert des connaissances scientifiques dont sur la capacité de renouvellement de celles-ci et ce dans un contexte de changement climatique;
- Améliorer de façon substantielle les connaissances sur les espèces menacées et sur les écosystèmes en favorisant les projets de monitoring et d'écosurveillance, notamment en continuant de soutenir les initiatives de suivis communautaires.

2- Évaluer l'impact des changements climatiques, les risques côtiers sur les écosystèmes et sur les communautés, et accompagner les communautés touchées par ces impacts;

- Développer des approches d'adaptation aux impacts des changements climatiques pour les communautés riveraines en soutenant des projets de vulgarisation et de transfert de connaissances scientifiques vers les collectivités riveraines, en développant des modélisations et en rendant celles-ci disponibles aux municipalités qui pourront ainsi les intégrer dans leur outils de planification territoriale;
- Mettre en place des programmes financiers pour minimiser les impacts sur les écosystèmes et faire face aux risques côtiers;
- Assurer une mitigation des impacts des changements climatiques, dont l'érosion des berges sur les écosystèmes, les espèces aquatiques et les usagers du fleuve notamment

⁴ <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2010/2010-03-20/html/reg1-fra.html>

⁵ http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm

- en instaurant, une planification des usages basés sur des principes de précaution, dans les zones sensibles;
- Développer des stratégies de façon à faire face à la hausse du niveau de l'eau dans la partie marine et s'adapter aux changements climatiques : érosion des berges, pertes d'habitats, etc.
 - Passer du mode évaluation des impacts au mode adaptation aux impacts par un investissement massif à court terme sur les programmes d'acquisition de données, de traitement et ensuite de transfert de connaissances. Le passage au mode adaptation sera favorisé par exemple par les mesures suivantes:
 - Mettre en place des programmes de suivi très serrés des changements climatiques notamment en couplant les programmes scientifiques existants à des initiatives de suivis communautaires. En ce sens, développer des programmes de formation pour des citoyens situés en rive et dispenser cette formation par l'entremise des comités ZIP;
 - Assurer un accompagnement des élus, des communautés riveraines, etc. notamment par le développement d'outils de communication en collaboration avec les comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent. Ces outils prendraient la forme de conférences régionales de spécialistes, de séances d'information auprès des élus et usagers, de production d'outils de sensibilisation web (portail de Stratégies Saint-Laurent avec blogue permettant de recueillir des avis de spécialistes), et d'un service d'accompagnement technique dédiés aux municipalités et MRC visant à améliorer leur planification et leur réglementation territoriale en fonction des risques côtiers (schémas d'aménagement, réglementation spécifique aux risques), etc.;
 - Définir un cadre légal concernant les rives exondées suite à la baisse des niveaux d'eau dans un contexte de changement climatique, afin de limiter l'appropriation privée des rives exondées et de s'assurer de la capacité des pouvoirs publics d'intervenir en cas de nécessité pour le maintien des accès publics au Saint-Laurent et la protection d'habitats sensibles.

3- Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes

- Développer des plans de communication dédiés aux populations riveraines du Saint-Laurent, incluant une approche de sensibilisation et d'accès à une information utile et vulgarisée;
- Continuer d'investir dans le suivi écologique et notamment en mettant en place un programme qui implique le suivi communautaire⁶.

6- Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

- Développer une approche intégrée des différents usagers;
- Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers en intervenant en amont du Saint-Laurent sur des processus associés à la gestion des eaux (ex. Commission mixte internationale (CMI));
- Réhabiliter et conserver des usages du Saint-Laurent comme ceux associés à la santé humaine dont la qualité (sanitaire) des plages et côtes publiques (par des opérations de nettoyage), par l'amélioration des réseaux sanitaires (traitement des eaux usées (optimisation des traitements : primaires vers secondaires et ensuite secondaires vers tertiaires) en continuant d'effectuer des suivis de la qualité de l'eau en lien avec la baignade et pour la pêche;
- Augmenter l'accessibilité au fleuve en planifiant l'ouverture de nouveaux sites de baignade ou de mise à l'eau, publics, universels, près des grands centres urbains, accessibles en transport en commun;

⁶ Les initiatives communautaires non soutenues à long terme s'essouffent.

- Mettre en place des outils assurant la cohabitation/conservation des usages reliés au Saint-Laurent : navigation (plaisance et commerce), récréotourisme, eau potable, pêche, etc. en respect avec l'environnement;
- Instaurer un suivi et un encadrement du développement (durable) des usages (navigation, pêche, chasse, cueillette, etc.) et du tourisme associés au Saint-Laurent (croisières, récréotourisme, écotourisme, etc.); populations riveraines (qualité d'eau potable, accès aux rives, assainissement des eaux usées, etc.);
- Améliorer l'offre d'activités pour la population dans les accès;
- Renforcer les approches et les outils assurant une réappropriation citoyenne du Saint-Laurent;
- Développer davantage les liens inter-rives;
- Développer une approche visant la protection des paysages riverains;
- Améliorer les infrastructures d'accès existantes.

9- Réduire les sources de pollution dont les sources agricoles, les eaux usées municipales, etc.

- Améliorer l'efficacité des traitements des eaux usées municipales (viser les traitements secondaires et tertiaires) et la gestion des eaux agricoles, minimiser la pollution diffuse d'origine agricole et industrielle, et minimiser le risque pour la santé lié à l'eau;
- Assurer une qualité des eaux côtières, notamment prévenir les impacts sur les bancs coquilliers (pollution industrielle - municipale);
- Améliorer la qualité des sédiments du fleuve Saint-Laurent (et ceux issus des tributaires);
- Élargir la portée des programme de préservation des bandes riveraines;
- Sensibiliser davantage les populations à l'utilisation de produits domestiques dangereux.

Q4. Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient à court terme être considérées (dans les cinq prochaines années) ? Si oui, lesquelles et pourquoi?

Stratégies Saint-Laurent, dans l'optique d'une vision de gestion globale et intégrée, œuvre à la mise en place d'un réseau de comités ZIP sur l'ensemble du Saint-Laurent. L'approche par zone névralgique proposée n'est pas selon nous compatible avec la GISL et pourrait générer une démobilité dans les zones considérées comme non névralgiques. Cette approche nous semble mettre en péril les acquis en termes d'expertise et d'implication des groupes communautaires, voire en matière d'expertise gouvernementale. Nous nous inquiétons notamment de l'accès au financement pour les interventions des comités ZIP qui sont hors des zones névralgiques et de l'effet possible de démobilité que cela pourrait engendrer au sein des comités ZIP et à l'égard du Saint-Laurent. Ces derniers ont aussi à faire face à de nombreux problèmes susceptibles d'avoir un effet sur l'état régional comme l'état global du Saint-Laurent. Nous croyons donc qu'il s'avère essentiel de :

- Considérer le Saint-Laurent dans son intégralité, comme un tout, un seul écosystème;
- Bâtir sur les acquis et soutenir davantage le réseau existant (SSL + ZIP), notamment en maintenant et en développant les expertises par la mise en place d'outils et de moyens de communication et de concertation afin d'obtenir plus d'efficacité dans chaque ZIP (harmonisation des approches, concertation des actions, transfert d'expertise et de connaissances, etc.);
- Augmenter les efforts de concertation avec les organismes situés en amont du réseau (organismes de bassins versants du Québec et organismes des Grands-Lacs situés en

- Ontario et aux États-Unis) et en aval (organismes du Golfe situés dans les autres provinces des maritimes);
- Développer le réseau d'organismes riverains et côtiers du Saint-Laurent que sont SSL et les comités ZIP à l'échelle du Saint-Laurent : couvrir les régions actuellement non couvertes : soit celles de Charlevoix, du nord de la Gaspésie et du nord de Montréal;
 - Augmenter le financement statutaire actuel pour l'ensemble du réseau dans l'optique du renforcement des efforts de concertation, mais également afin de favoriser la mise en œuvre de la GISL. Dans l'optique où l'approche par zone névralgique est maintenue, nous préconisons d'ajouter de nouvelles enveloppes spécifiques (supplémentaires aux budgets existants) pour ces zones névralgiques tout en maintenant les acquis actuels et en continuant à soutenir les actions à l'extérieur de ces zones qui répondent aux enjeux et orientations ciblés dans le document de consultation.
 - Au regard des 3 enjeux et 11 orientations ciblés et de ceux que nous croyons nécessaires d'ajouter à cette liste, nous préconisons de porter les actions au-delà des zones névralgiques actuellement ciblées.

Q5. Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, dont celles concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?

Préoccupations transversales :

- Adoption du principe d'amélioration continue du Saint-Laurent;
- Privilégier une approche écosystémique;
- Mise en œuvre de la GISL dans le prochain plan;
- Renforcement du rôle des collectivités riveraines, de la gouvernance participative dans l'optique d'une appropriation et d'une responsabilisation citoyenne pour le Saint-Laurent;
- Amélioration des outils de communication, de sensibilisation, de transfert de connaissances et de concertation pour le réseau SSL - Comités ZIP;
- Reconnaître et formaliser davantage le rôle et la contribution du réseau SSL et Comités ZIP dans la nouvelle Entente, dans le nouveau plan;
- Améliorer le partenariat et l'arrimage avec les organismes en amont et en aval hydraulique, soit avec ceux œuvrant à l'échelle des Grands-Lacs, des Maritimes et des sous-bassins versants (OBV).

Préoccupations environnementales spécifiques :

- Maintenir et promouvoir une navigation durable;
- Développer un modèle récréotouristique et écotouristique durable pour le Saint-Laurent;
- Favoriser l'acceptabilité sociale de projets d'aires marines protégées en impliquant les populations riveraines;
- Mettre en place des approches et des outils favorisant le passage du mode évaluation des impacts des changements climatiques au mode adaptation aux impacts (sensibilisation et actions versus les risques côtiers – nous préconisons de parler de risques côtiers plutôt que d'érosion des berges);
- Améliorer les traitements associés à la gestion des eaux usées.

Q6. D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?

- Une gestion intégrée et concertée bien établie sur l'ensemble du Saint-Laurent;
- Une population informée et participant au développement du Saint-Laurent;
- Une amélioration continue en termes de : 1) qualité de l'eau (ex. ouverture de nouveaux sites de baignade), 2) de biodiversité (ex. amélioration continue de l'écosystème permettant le retour d'espèces disparues de certains secteurs du fleuve ou la protection d'habitats d'espèces menacées) et de 3) réhabilitation et de maintien des usages et des accès (ex. baignade, pêche, etc.);
- Présenter des solutions innovatrices, adaptées et bien intégrées minimisant les impacts associés aux problèmes émergents : changements climatiques, espèces envahissantes, etc. misant par exemple sur le partage et le transfert d'expertises et de connaissances entre les secteurs (transport, biodiversité, etc.), entre les intervenants (chercheurs, gouvernement, gestionnaires municipaux, ONG, usagers, etc.) et d'une région à l'autre;
- Un réseau d'accès publics au Saint-Laurent adéquat dans toutes les régions du Québec;
- Des activités et des usages diversifiés pour toute la population ;
- Un réseau d'aires marines protégées bien intégré (socialement) et représentatif.

Conclusion

Stratégies Saint-Laurent remercie Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'avoir tenu une consultation concernant l'élaboration de la nouvelle Entente sur le Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent considère essentiel la tenue du présent exercice de consultation qui permettra d'amener des idées, de formuler des recommandations ne pouvant qu'enrichir la démarche. Stratégies Saint-Laurent est tout à fait intéressé à travailler en étroite collaboration avec les ministères partenaires du Plan Saint-Laurent afin d'améliorer l'actuel processus. C'est pourquoi l'organisme engage ses ressources et celles de son réseau dans la présente démarche mais également dans les comités de développement du prochain PSL. Stratégies Saint-Laurent n'a d'autres buts et objectifs poursuivis, que de travailler dans l'optique de l'amélioration continue de l'état du Saint-Laurent, que de représenter une voie importante, celle des collectivités riveraines situées le long du Saint-Laurent.

La nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent, selon Stratégies Saint-Laurent, devrait se faire sous le sceau de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent et du renforcement du rôle et des compétences des collectivités riveraines enchâssés dans une approche de gouvernance plus participative, d'une vision écosystémique plus efficiente, de l'amélioration continue de l'état du Saint-Laurent.

Le document de consultation tend cependant à nous suggérer qu'il en ira tout autrement. En effet, le renouvellement du PSL s'inscrit dans un contexte de gels et coupures dans les divers programmes des ministères, notamment ceux associés au Saint-Laurent. Ceci pourrait avoir pour effet de limiter la participation active des citoyens au Plan Saint-Laurent (PSL). Avec une absence d'injection d'argent neuf, il sera impensable de mettre sur pied une gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) comprenant l'implication des collectivités. Dans ces conditions, la GISL pourrait certes prendre forme, mais tout en se limitant à une intégration au sein de l'appareil gouvernemental, sans impliquer par ailleurs, davantage les collectivités et les usagers.

Corolaire de la gestion intégrée, la gouvernance plus participative, doit être mise en place et encouragée. Cette mise en place d'une gouvernance passe, ainsi, par un renforcement des capacités (transfert d'expertise et de connaissances), par un accès à des outils (notamment communicationnels) mais également par une participation soutenue, une responsabilité accrue de la société civile, dont Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP au sein des processus décisionnels. Or, si les gels budgétaires nous laissent croire que le soutien aux collectivités ne sera pas augmenté, tout au contraire, la présente consultation démontre des limites quant au partage des décisions. En effet, la consultation actuelle se limite à questionner divers intervenants issus des villes, des Premières Nations, des usagers ou de la Société civile sur les principales orientations et sur les zones névralgiques où ces orientations prendront effet. Or, nous aurions souhaité, dans une optique de *gouvernance davantage participative*, selon les propres termes du document de consultation, pouvoir nous prononcer sur le rôle et les moyens dédiés à l'implication communautaire (gouvernance), sur un plan de mise en œuvre de la GISL, sur le choix des enjeux, sur la nécessité ou non de travailler en zones névralgiques. Pour se faire, il aurait été nécessaire d'intégrer, en amont du présent processus de consultation, des représentants des villes, des Premières Nations, des usagers ou de la Société civile dont Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP qui œuvrent pourtant depuis 20 ans au sein du PSL.

Le développement d'une vision écosystémique plus efficiente constitue selon nous une autre condition favorisant la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent. Or, l'approche par zone névralgique est susceptible de minimiser le développement d'une vision commune et intégrée tout le long du Saint-Laurent. Nous reconnaissons la nécessité de prioriser certains

enjeux et, dans certains cas d'intervenir prioritairement dans des secteurs dont les risques sont omniprésents, cependant cette priorisation ne devrait pas se faire au détriment de l'approche écosystémique. Une approche visant à renforcer les acquis tout en identifiant des moyens complémentaires et conséquents susceptibles de faire des interventions ponctuelles serait, selon nous, plus appropriée.

Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP revendiquent donc l'obtention d'un rôle plus déterminant, d'une augmentation de responsabilité dans le prochain PSL. Ces organismes souhaitent être impliqués au sein même du processus de mise en œuvre de la GISL. Ces organismes souhaitent également être mandatés pour participer à la réalisation de missions importantes et intégratrices, tout le long du Saint-Laurent, telles que la lutte aux espèces exotiques envahissantes, l'adaptation aux impacts des changements climatiques, la protection de la biodiversité, la pérennité des usages, etc.

C'est donc dans cet esprit de collaboration et d'engagement que Stratégies Saint-Laurent répond à la présente consultation, participe aux nombreux comités et sous-comité de développement du prochain PSL et continuera de collaborer activement au Plan Saint-Laurent, au développement durable et nous l'espérons, de plus en plus intégré, du Saint-Laurent.

Références bibliographiques

Références documentaires

Boutet, M.-H., S. Duchesne et N. Audet. 2005. Actes du Forum Vers la gestion intégrée du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent. 141 pages

Duchesne, S., 2001 (éditeur). Le Saint-Laurent, un fleuve entre bonnes mains. Actes du forum sur l'implication communautaire dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. Stratégies Saint-Laurent. 104 pages.

Gouvernement du Québec, 2002. L'eau. La vie. L'avenir. L' e au. L a v i e. Politique nationale de l'eau, 95 pages.

Stratégies Saint-Laurent, 2008. Mémoire portant sur le Projet de loi n° 92 : Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Stratégies Saint-Laurent. 20 pages.

Stratégies Saint-Laurent, 1999, La gestion de l'eau au Québec, Cahier de présentation des réflexions et recommandations faites à la Commission d'enquête sur la gestion de l'eau au Québec, Audiences publiques sur la gestion de l'eau, Novembre 1999, Montréal, Canada, 41 pp. et annexes.

Turcotte J.E. et M. Lagier, 2010. Commentaires sur le Projet de règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, déposé au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Direction des politiques de l'eau, Service de la gestion intégrée de l'eau. Stratégies Saint-Laurent. 10 pages

Turcotte J.E. et M. Lagier, 2010. Vision future des rôles et mandats de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP dans le contexte du renouvellement du plan Saint-Laurent (PSL – phase V). Stratégies Saint-Laurent, 24 pages + Complément.

Références Internet

<http://www.strategiessl.qc.ca/gisl.php> Et pages associées

http://www.planstlaurent.qc.ca/index_f.html Et pages associées

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/grandslacs/2005/index.htm>

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/fleuve.htm>